2–2–3 Rompre l'isolement en développant de nouvelles offres de transport adapté

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Les contraintes de mobilité liées à l'âge et/ou au handicap sont nombreuses : autonomie, santé, moyens matériels et financiers
- En 2016, 23% des ménages qui ont 65 ans ou plus ne sont pas motorisés en Loir-et-Cher.
- Le transport à la demande mis en place dans 3/4 des communes (216 communes en 2016) est souvent peu utilisé par méconnaissance ou parce que cette solution ne répond pas aux besoins et souffre de lourdeurs administratives

LES ENJEUX

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Communiquer sur les dispositifs de transport existants
- Favoriser par le transport l'accès aux services de soins, aux services publics, aux offres socioculturelles et aux actions de prévention de la perte d'autonomie

Description de l'action

Faire connaître le transport à la demande

QUOI

- Le transport à la demande apporte une solution aux habitants des 89 communes non desservies par des lignes régulières
- Des solutions de transport à la demande ont été mises en place par les services d'Agglopolys pour les personnes âgées inscrites à l'accueil de jour de la Chrysalide à Vineuil, par Azalys dans l'agglomération blaisoise (Resago), par la ville de Vendôme (Téabus), par les communes de Selles-sur-Cher et Salbris et par le Conseil régional du Centre-Val de Loire (Rémi+ à la demande)

COMMENT

- Informer sur les dispositifs existants sur la page du site internet du conseil départemental (Vivre Autonome 41)
- Mettre à disposition des services accueillant du public (mairies, Centres Communaux d'Action Sociale...) des plaquettes de communication sur ces dispositifs
- Travailler avec la région et les communautés de communes afin de renforcer les solutions de transport à la demande

2

Promouvoir le covoiturage

QUOI

 Développer le covoiturage auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de la Conférence des financeurs de travailler sur la thématique du covoiturage pour permettre aux personnes âgées isolées de venir aux ateliers de prévention
- Développer les usages numériques pour faciliter la connaissance des offres de covoiturage sur internet

3

Développer les offres de transport individuel adapté

QUO

- Déterminer le besoin de transport individuel adapté en Loir-et-Cher
- Inciter au développement de solutions adaptées aux besoins des personnes isolées
- Faciliter le développement des services de transport accompagné, y compris par de nouveaux opérateurs

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de prévoir un transport collectif pour permettre aux personnes isolées de venir aux ateliers de prévention : location d'un minibus et organisation d'un circuit de transport (transport individuel/transport collectif)
- Réaliser un parangonnage et recenser les solutions innovantes déployées dans d'autres collectivités
- Développer un dispositif d'information unique, en concertation avec les séniors et les autres publics fragiles pour tous les modes de transport sur un même territoire



Développer le dispositif Transport Solidarité Santé

QUO

• Dispositif mis en place par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- En 2018, une plaquette a été actualisée pour les assurés de 75 ans et plus
- En 2018, 9 transports ont bénéficié à 7 bénéficiaires de 75 ans et plus

COMMENT

- Faire un diagnostic commun Caisse Primaire Assurance Maladie/conseil départemental
- Travailler sur les améliorations à apporter
- Améliorer la communication sur le dispositif



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les professionnels du transport
- Les associations et structures porteuses de projets de prévention



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la conférence des financeurs - Mars 2017
- Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement Décembre 2015



Bénéfices attendus

- Améliorer le déplacement des personnes âgées ou en situation de handicap en proposant des solutions de transport adaptées à leurs besoins
- Faciliter l'accès aux offres sociales, médico-sociales, sanitaires, socio-culturelles et aux ateliers de prévention de la perte d'autonomie



Points de vigilance

- Développer des transports adaptés
- Réduire voire supprimer le reste à charge pour l'usager
- Saisir le comité de pilotage du schéma d'accessibilité aux services

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental (transport des personnes handicapées uniquement)
- Conseil régional (organisation des transports collectifs : lignes régulières)

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Communautés de communes
- Mairies
- · Préfecture de Loir et Cher
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois et CIAS Territoires vendômois
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
Х	x	X	X	Х



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- · Nombre de personnes transportées par dispositif
- Nombre d'opérateurs proposant des transports adaptés
- · Pourcentage de demandes non satisfaites par rapport à l'offre globale de transport adapté